

NOTE DE REGLEMENT N° 2019-14/DNF

relative à des mesures transitoires concernant la validation du Bulats
pour l'année 2019-2020

Formation antérieurement validée	Justificatif(s) demandé(s)	Unité(s) d'enseignement (UE) validées
Stage d'été de langue étrangère avec validation d'ECTS	attestation de réussite de du stage nominative	UE de langue intégrée dans la licence du Cnam visée
Formation validée en langue étrangère dans des parcours universitaires en France ou à l'étranger	attestation de réussite de la formation nominative	UE de langue intégrée dans la licence du Cnam visée
Licence LEA ou LLCE ou autre mention langue	Diplôme de licence nominatif ou attestation de réussite nominative	UE de langue intégrée dans la licence du Cnam visée
UE de langue intégrée dans la licence validée objet d'une VES pour s'inscrire en deuxième ou troisième année de licence au Cnam	Diplôme de licence nominatif ou attestation de réussite nominative + programme de la licence	UE de langue intégrée dans la licence du Cnam visée
Master LEA ou LLCE ou autre mention langue	Diplôme de master nominatif ou attestation de réussite nominative	UE de langue intégrée dans le master du Cnam visé
UE de langue intégrée dans le master validé objet d'une VES pour s'inscrire en deuxième année de master au Cnam	Diplôme de master nominatif ou attestation de réussite nominative + programme du master	UE de langue intégrée dans le master du Cnam visé

Mesures transitoires

situation	Pièces justificatives	
Certification de langue obtenue dans les cinq dernières années (de 2014-2015 à 2018-2019)	certificat de réussite nominatif	UE de langue intégrée dans le master du Cnam visé
Toutes les UE du diplôme du Cnam visé validées sauf le BULATS	Relevé de notes complet	Dérogation possible pour passer la certification dans l'année de mise en œuvre de la réforme (2019-2020) et dispense de la formation en langue étrangère = comme s'il n'y avait pas la réforme (année blanche)

Fait à Paris, le 19 juin 2019

Pour l'Administrateur Général empêché,
et par délégation,
La directrice nationale des formations



Ariane FREHEL